

**Marché de travaux de réhabilitation du Centre d'Art Contemporain
Avenant 7 Lot 14**

SÉANCE DU MARDI 26 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six mai à dix-neuf heures ;

Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué le mercredi 20 mai 2026, s'est réuni en salle du Conseil à THIERS, sous la présidence de Francis ROUX, Maire ;

Étaient présents :

Francis ROUX, Bernard DUNIAT, Lawrence JULLIEN DE POMMEROL, Anne LE BRAS, Louis Emmanuel BODINAT, Claire LOPEZ, Jean-François AUROY, Karine LEGRAND, Siome SEKHARI, Palmyre SANNAJUST, Laetitia BERNARD, Henri-Louis FAYET, Delphine BOUYASSE, Roger MORAND, Clothilde JOURDAIN, Mehmet Ali YILMAZ, Patricia MUSLER, Vincent PIEDGRAND, Serap ALP, Christophe SAUZEDDE, Cécile MINCHIN, Bruno BARGES, Farida LAÏD, Philippe BARRAU, Isabelle LAVEST, Gérard BLOC, Hanifé OZKAN, Eddy DUPORT ;

Étaient absents ayant donné pouvoir :

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom :

Christophe CAPRON pouvoir à Louis Emmanuel BODINAT ;

Martine BERMUDEZ pouvoir à Delphine BOUYASSE ;

Cristelle DALBOS pouvoir à Francis ROUX ;

Sandrine DUCOS pouvoir à Gérard BLOC ;

Étaient absents :

Duran YILMAZ ;

Secrétaire de séance :

Anne LE BRAS a été désignée secrétaire de séance en application de l'article L.2121-15 du CGCT.

Conseillers EN EXERCICE	Conseillers PRÉSENTS	Conseillers REPRÉSENTÉS	Total VOTANTS	Conseillers ABSENTS
33	28	4	32	1

Le quorum étant atteint conformément aux dispositions de l'article L.2121-17 du CGCT, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer.

**Marché de travaux de réhabilitation du Centre d'Art Contemporain –
Avenant 7 Lot 14**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
Vu le Code de la commande publique notamment son article R.2194-7 ;
Vu la délibération n°230920_28 du 20 septembre 2023 attribuant le lot 14 – Chauffage / Ventilation / Plomberie / Sanitaires à l'entreprise THIERS CHAUFFAGE ;

Considérant que la clause de révision de prix du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) du marché est affectée d'une erreur matérielle dans sa rédaction la rendant inapplicable, concernant le lot 14 – Chauffage / Ventilation / Plomberie / Sanitaire ;

Considérant qu'il est nécessaire de modifier le tableau de l'article « 5.2.2 – Choix de l'index de référence » comme suit :

- « Lot 14 – Chauffage / Ventilation / Plomberie / Sanitaire : 10% BT38 + 70% BT40 + 20% BT41 » ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ :

- **Approuve** l'avenant n°7 au lot 14 Chauffage / Ventilation / Plomberie / Sanitaires avec l'entreprise THIERS CHAUFFAGE ayant pour objet de modifier la clause de révision de prix ;
- **Autorise** le Maire à signer l'avenant et tout document se rapportant à la présente décision.

VOTES	POUR	32	
	CONTRE		
	ABSTENTIONS		
	NE PREND PAS PART AU VOTE		

La secrétaire de séance,

Anne LE BRAS

Le Maire,

Francis ROUX

